

Joint à et faisant partie intégrante de la Police n°

Avenant n°

Extension de la garantie pour l'assurance responsabilité civile à l'égard des dommages corporels subis par un employé - (employés canadiens seulement) VC1037

Assuré désigné:

Date de prise d'effet:

Le présent avenant modifie la garantie accordée en vertu de ce qui suit :
Virtual Care

Il est entendu et convenu que le présent avenant modifie comme suit la garantie accordée en vertu de la présente police :

1. Uniquement en ce qui concerne la clause **I. NATURE ET ÉTENDUE DE L'ASSURANCE, D. Assurance responsabilité civile générale (sur la base d'événements)**, la clause **V. EXCLUSIONS, B. Exclusions applicables aux garanties d'assurance I. D. (assurance responsabilité civile générale), I. E. (assurance responsabilité civile des produits et activités terminés) et I. F. (assurance responsabilité locative)**, les alinéas 6., 7. et 10. sont supprimés, mais uniquement en ce qui a trait aux **réclamations** pour **dommages corporels** subis par un **employé** de l'**organisation assurée** découlant ou dans le cadre de son emploi pour le compte de l'**organisation assurée** au sein de l'entreprise telle que connue des souscripteurs et indiquée sur la proposition déposée auprès des souscripteurs.
2. En ce qui concerne la garantie accordée par le présent avenant, les montants de garantie sont de 1 000 000 \$ par **réclamation** et de 1 000 000 \$ par période d'assurance. Ces montants font partie de et ne s'ajoutent pas au montant de garantie par période d'assurance indiqué à la rubrique 4.6 des conditions particulières.
3. La présente extension de la garantie ne s'applique pas aux **dommages corporels** subis par un **employé** pendant qu'il est employé en violation de la loi, à la connaissance de l'**assuré désigné** ou de tout cadre dirigeant de l'**assuré désigné**.

Il est entendu que la présente garantie ne s'applique qu'aux employés canadiens.

Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

Représentant agréé de l'Assureur
Beazley Canada Limitée

Date